

VAE 0 – CONSEILLER, PREPARER SA VAE

La validation des acquis de l'expérience est un excellent moyen pour transformer votre expérience professionnelle en diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle. Nous pratiquons un accompagnement complet afin de valider un diplôme de type Titre Pro ou CQP.

Objectif :

- ✓ Acquérir une qualification professionnelle.
- ✓ La compléter.
- ✓ L'adapter à une activité professionnelle.
- ✓ Être accompagné dans la procédure de validation

Programme :

- Savoir exprimer ses motivations pour le choix de la démarche VAE et l'intérêt du diplôme.
- Préparer son portefeuille de compétences.
- Savoir transférer ses expériences professionnelles aux compétences métier.
- Acquérir une méthodologie pour répondre aux demandes de la VAE.
- Appropriation des domaines d'activités du diplôme visé, analyse et transférabilité des pratiques professionnelles :
 - a. Compréhension des questions
 - b. Capacité à utiliser ses connaissances
 - c. Maîtrise de l'écriture et de l'expression orale
- Finalisation du dossier VAE :
 - a. Régulation des écrits
 - b. Préparation à l'oral (simulation)

Méthode pédagogique mobilisée :

Apports théoriques et pratiques.
Échanges interactifs.
Mises en situations pro-actives et analyses en groupe.

Méthode d'évaluation :

Quelles sont les étapes de la VAE ?

Plusieurs étapes sont nécessaires pour obtenir une reconnaissance de son expérience :

Définissez votre projet professionnel et sélectionnez le diplôme que vous visez.

Un conseil, choisissez une certification en parfaite adéquation avec votre profil et votre savoir-faire et n'hésitez pas à vous faire accompagner dans votre démarche.

Il vous faudra ensuite réaliser un dossier. Attention à bien le compléter en détaillant parfaitement et dans ses moindres détails votre parcours professionnel. Le cas échéant, vous pouvez vous faire accompagner.

Il ne vous restera alors qu'à répondre à la convocation d'un jury composé de professionnels et de formateurs, il est là pour vérifier l'authenticité de vos déclarations et compléter ou développer certaines informations. Il évalue si votre expérience correspond aux exigences (connaissances, compétences, aptitudes) du diplôme visé.

Après cela, le jury décidera de valider ou pas votre expérience.

Le jury peut valider totalement ou partiellement l'obtention de la certification.

TKL Forma - Centre affaire St Max - 436 av de la Maximinoise 83470 St Maximin la Ste Baume

TKL Bourgogne : Centre affaire LBA - 11 av du 8 Septembre 1944 21200 Beaune

CFA des 3 Caps : 777 boulevard Georges Selliez - 83420 LA CROIX VALMER

RCS Draguignan 824314074 - NAF 8559B - intra FR 81 824314074 - Numéro de déclaration d'activité : 93 83 05253 83.

Mail : tklformation@gmail.com Site Internet : tkl-formation.com Tel : 04 89 110 114 (Maj : V3 du 01/09/2020)



En cas de validation partielle, le jury préconise la nature des compétences complémentaires à acquérir. Les parties de certifications obtenues sont acquises à vie.

En quoi consiste l'accompagnement ?

Il fournit une aide méthodologique pour la réalisation du dossier de présentation de l'expérience. Il vous aide à préparer l'entretien avec le jury et/ou l'épreuve de mise en situation professionnelle, si ces modalités de validation sont prévues. Pour constituer le dossier auprès du certificateur, préparer l'entretien avec le jury et une éventuelle mise en situation professionnelle TKL vous accompagne lors d'un entretien téléphonique et 2

L'accompagnement, d'une durée maximum de 24h, débute dès que le dossier de demande de VAE a été déclaré recevable par l'organisme qui délivre la certification. Il prend fin à la date d'évaluation par le jury, sauf en cas de validation partielle, l'accompagnement peut alors se poursuivre jusqu'au contrôle complémentaire sur les connaissances et aptitudes manquantes.

Public concerné

Toute personne ayant une expérience d'au moins 1 an, continue ou discontinuée, en rapport direct avec le contenu de la certification visée peut bénéficier d'une VAE :

- Salarié en CDI, CDD ou intérimaire,
- Chercheur d'emploi, indemnisé ou non,
- Bénévole ayant une expérience associative

Pré-requis :

Expériences et connaissances du métier

Durée de la formation : 24 heures

3 jours

Lieu:

Tous lieux

Délai d'accès à la formation :

3 semaines avant la date de démarrage
Selon la planification des sessions sur notre extranet

Modalités d'accès :

Entrées et sorties permanentes

Accessibilité PMR : OUI

Adaptation en fonction du handicap.
Contacter le référent handicap au : 09.63.68.02.58

Certification : OUI

Finançable C.P.F. OUI

Contact :

Tel Secrétariat : 04.89.110.114
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h